



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 12 février 2018 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre la subdivision d'un lot en deux, dont l'un avec un frontage de 11,77 mètres alors que la norme est de 12,2 mètres, et l'autre avec un frontage de 16,48 mètres alors que la norme est de 18 mètres. <p>(DM 2017-0096)</p>	113/115, chemin de la Grande-Côte (lot 6 152 643)

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour de janvier 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau